

Interview de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, dans le quotidien sénégalais "Le Soleil" du 26 juillet 2007, sur les relations franco-sénégalaises et franco-africaines.

QUESTION - Monsieur le président de la République, quelle place le Sénégal occupe-t-il dans les nouveaux rapports entre la France et l'Afrique ?

LE PRESIDENT - Je pense que ma présence aujourd'hui au Sénégal, pour la première étape de mon premier déplacement en Afrique subsaharienne, deux mois après mon entrée en fonction, répond d'elle-même à votre question !

J'ai tenu, en effet, à marquer par cette première étape toute l'importance que j'accorde à la relation entre la France et le Sénégal, grande nation africaine, symbole de tolérance, d'ouverture et de paix en Afrique.

L'amitié entre nos deux pays est profondément ancrée dans un long passé commun et, au fil des années, elle s'est encore approfondie en s'adaptant aux nouvelles réalités du monde, aux nouveaux défis que nous devons relever ensemble.

Je souhaite, en venant au Sénégal, affirmer ma volonté de maintenir et de renforcer ce lien exceptionnel et apporter un nouveau témoignage de la proximité de nos positions sur la plupart des grandes questions internationales, en commençant par celles qui concernent la paix et la sécurité sur le continent africain. Les efforts conjoints que nous menons dans ce domaine constituent un bon exemple de partenariat réussi.

Les relations entre la France et le Sénégal sont appelées à évoluer mais elles sont déjà, par de nombreux aspects, emblématiques des nouveaux rapports que je souhaite établir avec l'Afrique. Ces nouveaux rapports doivent se traduire par des relations amicales, constructives et décomplexées, reposant sur deux conditions essentielles : une volonté commune et un respect mutuel. Je crois qu'avec le Sénégal, il n'est plus nécessaire de démontrer la volonté mutuelle de chacun de maintenir cette proximité, tout comme le grand respect et la franchise qui caractérisent nos relations.

QUESTION - Récemment, la France a défini des conditionnalités pour l'aide au développement qui, du reste, rappellent le " discours de la Baule " : l'organisation d'élections régulières, le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, des politiques publiques bénéficiant aux populations. Le Sénégal répond-il à ces critères ?

LE PRESIDENT - Il est effectivement souhaitable que notre aide au développement, qui est un investissement dans notre avenir commun, soit guidée par les règles qui garantissent l'efficacité de l'argent public et de tout investissement : la définition d'une stratégie précise, des exigences réciproques clairement fixées, la culture du résultat et la nécessité de rendre des comptes. C'est en ce sens que les critères que vous mentionnez sont pertinents.

Je me méfie cependant du mot " conditionnalité " qui ne traduit pas vraiment la démarche de partenariat équilibré et de responsabilité réciproque. " Conditionnalité " renvoie, en effet, souvent à une exigence extérieure que certains en Afrique assimilent à une ingérence.

Je pense, au contraire, que ces critères n'ont rien d'extérieur car ils correspondent d'abord à ce que les Africains attendent de leurs gouvernements.

Votre référence au discours de La Baule est un bon exemple car on oublie trop souvent que ce

discours a été précédé de la conférence nationale souveraine du Bénin qui a donné le coup d'envoi d'une exigence démocratique qui a balayé tout le continent.

Pour répondre à votre question : ce n'est pas par hasard que le Sénégal est le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement française en Afrique subsaharienne.

QUESTION - La France est le premier partenaire économique du Sénégal. Le cap sera-t-il maintenu sous votre magistère ou qu'est-ce qui pourrait changer ?

LE PRESIDENT - Je ne pense pas que le statut de premier partenaire économique relève de la décision d'un chef d'Etat. Il dépend d'abord de la compétitivité des entreprises, de leur capacité à répondre à la demande et à s'y adapter.

Le Sénégal ne manque pas d'atouts pour imposer son économie dans la mondialisation. Sa force est d'avoir su développer une économie basée non sur les ressources naturelles mais sur le dynamisme et la compétence de sa population. Certains secteurs de l'économie sénégalaise connaissent une croissance remarquable : le BTP, l'agro-alimentaire, les transports. La volonté du Sénégal de s'engager dans la voie des pays émergents, notamment à travers la Stratégie de Croissance Accélérée, est un élément essentiel. Je ne doute pas de la capacité des sociétés françaises à accompagner cette évolution.

Dans un climat concurrentiel, je fais confiance au dynamisme et au talent de nos entreprises pour maintenir et renforcer leurs positions, mais aussi en gagner de nouvelles, et cela dans l'intérêt de nos deux pays. Je suis, vous le savez, en faveur de la compétition et de la mise en concurrence pourvu que les règles du jeu soient claires, transparentes et appliquées par tous.

QUESTION - De 7%, l'immigration économique verra sa part monter à 50%, avec, notamment le visa " compétence et talent ". Sont-elles fondées, les craintes d'exclusion d'une bonne partie des travailleurs africains au profit de ceux de l'Union européenne et des anciens pays de l'Est ?

LE PRESIDENT - Non, ces craintes ne sont pas fondées. La France est, en effet, largement ouverte à l'immigration africaine. Sur 200 000 entrées annuelles en France, environ 65% proviennent du continent africain.

Ce flux migratoire est aujourd'hui largement dominé par les entrées pour motif familial. L'un des objectifs de la nouvelle politique française de l'immigration est de définir un équilibre entre immigration de travail et immigration familiale.

Avec le Sénégal, la France a entrepris une politique exemplaire de gestion concertée des flux migratoires qui s'est matérialisée dans l'accord que j'ai eu le plaisir de signer ici même à Dakar en septembre dernier, avec M. Ousmane Ngom, lors de ma dernière visite en tant que Ministre de l'Intérieur.

C'est la première fois que deux pays s'entendent ainsi pour gérer ensemble les flux migratoires, non pour les tarir mais pour les orienter. Il s'agit de lutter contre la fuite des cerveaux, de faciliter une migration de mobilité pour les professionnels et les étudiants qui souhaitent se former en France et l'accueil dans les meilleures conditions de ceux qui viennent en France pour des raisons familiales.

La loi du 24 juillet 2006 a instauré la carte " compétences et talents " et ouvert, pour la première fois depuis 1974, le marché du travail français. Il ne s'agit pas de favoriser les travailleurs issus de telle ou telle région mais bien d'ouvrir de vraies perspectives professionnelles dans les domaines où le marché de l'emploi français recherche des compétences. L'antenne de l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations) basée à Dakar aura précisément pour mission d'aider les travailleurs sénégalais à mieux connaître et à profiter de ces perspectives professionnelles nouvelles

En ce qui concerne l'Union Européenne, il est vrai que les engagements européens de la France prévoient un régime particulier de libre circulation et de libre accès au marché de l'emploi, comme cela existe pour les ressortissants de la CEDEAO au Sénégal. En dehors de cette exception, la France n'entend pas favoriser l'immigration de telle ou telle région du monde au détriment de l'immigration de ressortissants africains.

QUESTION - L'Afrique doit aussi chercher des solutions internes en synergie avec les partenaires au développement dont la France. Pensez-vous qu'un gouvernement continental soit une solution

efficace ?

LE PRESIDENT - Je suis convaincu, comme Kwame Nkrumah, que l'Afrique doit s'unir. La nécessité d'une Union africaine, ou d'Etats-Unis d'Afrique, dotée de la volonté politique et des moyens institutionnels qui lui permettent de relever les défis auquel le continent africain doit faire face me paraît évidente.

La France soutient cet objectif et le dialogue permanent avec l'Union Africaine est pour nous un principe central dans la conduite de la politique africaine. C'est unie et efficace que l'Afrique pourra pleinement jouer son rôle sur la scène internationale, venir à bout des derniers conflits qui subsistent et répondre aux menaces économiques, environnementales ou sanitaires sur le continent.

Il appartient aux Africains de trouver les modalités de cette union, selon les méthodes qui leur paraissent les mieux adaptées à cet objectif. Le défi lancé n'est pas simple et nous en faisons l'expérience en Europe où le processus engagé depuis des années déjà connaît des hauts et des bas. Mais il est essentiel pour favoriser le développement économique notamment à travers des infrastructures de qualité, et accroître son poids dans les négociations internationales et je pense ici notamment à celles de l'OMC.

Je n'ai pas de modèle ou de mode d'emploi à proposer. C'est aux Africains de trouver leur voie et les responsables de l'Union Africaine trouveront toujours avec la France un partenaire disposé à appuyer leurs efforts d'intégration.